



16.3169

Motion Heim Bea.

**Vergütungspflicht der Krankenkassen
für im Ausland eingekaufte
medizinische Mittel und Gegenstände**

Motion Heim Bea.

**Faire obligation aux caisses-maladie
de rembourser les moyens et appareils
médicaux achetés à l'étranger**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 07.03.18

Heim Bea (S, SO): Herr Bundespräsident, ich verstehe Ihre Prioritätensetzung. Das Problem ist nur folgendes: Wenn ich seit 2005 den Heimen und den Eltern von behinderten Menschen sage, es gehe etwas, schreiben sie mir trotzdem Mails und sagen: "He, immer noch solche Preisunterschiede – also, das ärgert uns." Oder ich habe jetzt eine Notiz eines Heimes, die besagt: "Jetzt werden die Windeln rationiert, es gibt nur noch zweimal pro Tag Windeln, wir bräuchten aber für diese Patientin mindestens viermal pro Tag neue Windeln." Das geht so einfach nicht!

Deshalb hätte ich jetzt einen Vorschlag zur Güte, nämlich die Vergütungspflicht der Krankenkassen für im Ausland eingekaufte medizinische Mittel und Gegenstände. Ich will damit die Preissenkung erwirken, die möglich ist, indem man, wenn ein Rezept vorliegt, auch die Möglichkeit hat, das Produkt, das ja auch im Ausland hergestellt wird, für einen günstigeren Preis im Ausland zu kaufen, und das Geld dafür von der Krankenkasse zurückerstattet bekommt. Die Grundversicherung muss heute für Medizinprodukte der Liste der Mittel und Gegenstände (Migel) wirklich deutlich zu hohe Preise zahlen, trotz der Preissenkungen, die Sie jetzt geschildert haben. Es gibt einfach immer noch Unterschiede bis zu 146 Prozent oder bis zu 100 Prozent, und das ist einfach viel zu viel!

Ich habe es vorhin gesagt, ein Heim aus dem Behindertenbereich hat mir gemeldet, der tägliche Bedarf an Inkontinenzmitteln sei jetzt wie plafoniert oder rationiert, mehr werde nicht mehr vergütet. Wie kann man Preise, die im Vergleich zu den umliegenden Ländern derart überhöht sind, herunterbringen? Indem man ermöglicht, ärztlich verschriebene Mittel im Ausland zu kaufen, und damit die Marktkräfte im Bereich der Migel für die Versicherten wie für die Patientinnen und Patienten einer positiven Preisdynamik unterzieht. Klar ist, dass eine solche Einkaufspraxis nur für Mittel praktikabel sein kann, die keine auf die Person zugeschnittene Anpassung erfordern; das ist klar.

Der Bundesrat selber sagt, er sei bereit, im Rahmen der Revision eine Differenzierung nach Produkten, die im Ausland bezogen werden können, zu prüfen. Wir wünschten uns eigentlich, dass nach der Prüfung dann auch wirklich ein Entscheid gefällt wird, der das ermöglicht.

Ich bitte Sie: Wenn schon der Bundesrat Handlungsbedarf in diese Richtung erkennt, dann sollten wir diese Motion annehmen und ihn ermuntern, um sicherzugehen, dass nicht nur geprüft, sondern auch gehandelt wird. Ich bin sicher, dass die Menschen in den Heimen, ihre Eltern und auch jene, die Altersheime führen, Ihnen dankbar sind.

Berset Alain, président de la Confédération: Le principe de territorialité s'applique aux prestations de l'assurance obligatoire des soins, donc bien sûr aux moyens et appareils. Le principe général qui prévaut d'ailleurs depuis l'entrée en vigueur de la LAMal, c'est que seules les prestations fournies en Suisse sont remboursées. Cela dit, depuis quelques années, notamment ces dernières années, la question d'une obligation de rembourser les prestations qui ont été volontairement achetées à l'étranger a été soulevée dans plusieurs

AB 2018 N 279 / BO 2018 N 279





motions déposées au Conseil national et au Conseil des Etats.

En novembre 2017, le Conseil des Etats a rejeté une motion allant dans ce sens mais, peu importe, c'est une question qui occupe le Parlement. La liste des moyens et des appareils médicaux contient des descriptions de produits génériques. Cela signifie qu'elle contient des descriptions de groupes de produits semblables, sans marque spécifique. Ainsi la responsabilité de conseiller le patient et de lui fournir un produit adapté revient en fait toujours au centre de remise, aux personnes qui remettent ces moyens et appareils. Par conséquent, lors d'acquisitions à l'étranger, l'adaptation personnalisée, l'entretien, le remplacement d'appareils défectueux et les prestations en cas d'urgence peuvent être plus compliqués et ne sauraient être légalement garantis.

Cela dit, il existe, en parallèle dans la liste des moyens et des appareils non seulement des appareils très compliqués pour lesquels il est nécessaire d'avoir un conseil sur place, mais aussi des produits pour lesquels les risques relatifs à la santé et à une utilisation correcte semblent très faibles en cas d'achats à l'étranger. C'est par exemple le cas pour des produits qui nécessitent peu d'instruction ou qui n'ont pas besoin de beaucoup d'entretien, ou alors pour des prestations de service.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral, dans son avis sur ces motions, a dit qu'il était prêt à examiner, dans le cadre de la révision de la liste des moyens et des appareils, la possibilité de distinguer les produits, à savoir ceux qui pourraient être acquis à l'étranger et ceux pour lesquels nous souhaitons avoir un conseil et un suivi sur place. Nous sommes en train d'élaborer un rapport qui permettrait de montrer comment on pourrait faire ces différences, et le Conseil fédéral a clairement indiqué qu'il était d'avis que là où la sécurité des patients était garantie, là où il n'y avait pas de problème spécifique liée à la sécurité, il devait être possible de pouvoir faire ce pas.

Le rapport est attendu pour l'année 2018, ce qui signifie qu'il pourra être rendu dans les mois qui viennent. Ensuite, nous verrons ce qu'il sera possible de réaliser et, en particulier, comment définir les limites. Il y a toujours des interfaces – des "Schnittstellen" –, par rapport auxquelles il s'agit de savoir où se situe la limite. C'est un travail qui n'est pas si simple à effectuer mais que nous sommes prêts à réaliser.

Nous sommes par contre d'avis qu'il ne faudrait pas le faire de manière généralisée pour tous les produits. Pour certains appareils, des indications et un suivi par un personnel qualifié sont très importants. On peut penser aux appareils de respiration contre l'apnée du sommeil: une mauvaise utilisation peut avoir des conséquences fatales. Nous ne souhaitons pas cela. Mais pour d'autres produits, beaucoup plus simples, pour lesquels les risques sont beaucoup plus faibles, il doit être possible de faire une différence.

Nous sommes en train de préparer un rapport qui devrait permettre d'apporter des réponses.

Le président (de Buman Dominique, président): Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 16.3169/16646)

Für Annahme der Motion ... 181 Stimmen

Dagegen ... 7 Stimmen

(5 Enthaltungen)